

CONCERNE : étudiants en situation de handicap

A l'attention du médecin spécialiste, du logopède, du psychologue

Madame, Monsieur,

Le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif nous amène à mettre en œuvre une série de mesures destinées à améliorer les conditions d'apprentissage et d'évaluation des étudiant.e.s présentant des difficultés liées à une pathologie particulière, une déficience, un trouble ou un handicap.

Notre Haute Ecole vise ainsi, dans un souci d'équité, l'épanouissement, l'autonomie et l'intégration de tous ses étudiants, dans le suivi et la réussite de leurs études.

Une équipe restreinte d'accompagnement est chargée de traiter, de manière confidentielle¹, la demande de l'étudiant.e que vous suivez au niveau médical, psychologique ou logopédique, et ce afin d'établir avec lui/elle un plan d'accompagnement individualisé. Ce PAI lui permettra, via des aménagements raisonnables, de suivre son cursus de manière inclusive visant l'obtention du diplôme, ce qui nécessitera d'acquérir **toutes les compétences requises dans les profils de formation.**

Les dispenses et incapacités totales de travailler les compétences prévues pour obtenir le diplôme envisagé n'étant pas possibles, il sera

¹ Cf. article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel et la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

question de déterminer ce que l'étudiant.e est en mesure de réaliser pour atteindre la compétence attendue.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir compléter l'attestation d'expertise ci-annexée en identifiant les potentialités et difficultés de votre patient dans le cursus formatif qu'il a choisi. Cela nous permettra ainsi d'élaborer et de mettre en œuvre les aménagements raisonnables adéquats.

Nous vous remercions d'avance pour votre bonne collaboration.

Denis Dufrane
Directeur-Président

Enseignement supérieur inclusif – Situation de handicap

Attestation d'expertise

**À FAIRE COMPLÉTER PAR LE MÉDECIN SPÉCIALISTE, OU LE LOGOPÈDE, OU LE
PSYCHOLOGUE.**

Ce document est destiné à une équipe pluridisciplinaire restreinte¹, en vue de l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Individualisé, PAI, proposé à tout.e étudiant.e présentant une situation de handicap en vertu du décret *Enseignement Supérieur inclusif* de 2014².

L'étudiant le joindra dans le formulaire de demande informatisé au plus tard :

- le 15 octobre pour un aménagement dès le premier quadrimestre
- le 1^{er} mars pour un aménagement à partir du second quadrimestre

Nom et prénom de l'étudiant.e :

Je soussigné.e :

Spécialiste en :

Coordonnées complètes (adresse, téléphone, mail) :

Atteste par la présente que l'étudiant.e susmentionné.e présente le trouble, la pathologie, la déficience ou le handicap suivant :

De manière : Permanente Temporaire, pour une durée de :

¹Cf. article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel et la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

² [Microsoft Word - 20140130s39922.doc \(heh.be\)](#)

Affirme que le trouble, la pathologie, la déficience ou le handicap, dont est atteint.e l'étudiant.e, entraîne les difficultés significatives suivantes, dans le cadre de ses études supérieures :

La dispense totale d'un cours ou de l'acquisition d'une compétence n'est pas envisageable puisqu'il/elle fait partie intégrante du programme de formation.

Dès lors, pouvez-vous, en concertation avec votre patient.e (qui dispose des documents relatifs au profil de sa formation et des compétences attendues), préciser ses potentialités et difficultés, qui selon vous, en fonction des problèmes identifiés, sont à prendre en compte pour que notre service puisse créer et mettre en place des aménagements raisonnables nécessaires :

Fait à

le

Signature et cachet du spécialiste

Annexe à l'attestation médicale spécifique aux activités physiques et sportives

Cette annexe est à compléter uniquement en cas de demande d'aménagements pour les activités physiques et sportives.

Merci de cocher ci-après les difficultés de l'étudiant.e dans le cadre d'une pratique physique pour :

- les FONCTIONS SUIVANTES :

marcher courir sauter mettre la tête en bas lancer lever porter

remorquer un mannequin réaliser un plongeon du canard*

Descendre à une profondeur de 3 mètres en piscine

Précisions ou informations complémentaires (comme par exemple la profondeur maximale) :

* Cela consiste à passer le plus rapidement de la position horizontale de la nage à la position verticale orientée vers le fond.

- les TYPES D'EFFORTS SUIVANTS :

intense et bref effort prolongé (durée limitée à : _____)

arrêt ponctuel de l'activité dès signe : d'essoufflement de fatigue de douleur.

Précisions ou informations complémentaires :

- un CONTEXTE PARTICULIER :

activité en milieu aquatique activité en élévation (escalade,...)

activité de contact (rugby, lutte,...)

Précisions ou informations complémentaires :

- **Autres précisions et renseignements utiles :**

Merci de préciser ici également les potentialités de l'étudiant.e sur lesquelles des aménagements raisonnables sont possibles :

Cachet, date et signature :